

Province de Québec
Comté de Beauce-Nord
Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlement numéro 457-04-2025

Modification au règlement numéro 198-04-2005 et ses amendements relatifs
au Schéma d'aménagement et de développement révisé

Agrandissement du périmètre d'urbanisation de Saints-Anges

Avis public est donné par madame Nancy Labbé, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Nouvelle-Beauce, que le règlement numéro 457-04-2025 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 15 juillet 2025, à la suite de l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Plus précisément, cette modification concerne l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de Saints-Anges afin d'assurer la pérennité des activités de l'entreprise Structures R.B.R. inc. établie sur son territoire depuis 1974.

Copie du règlement numéro 457-04-2025 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que le document qui indique la nature des modifications que les municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce doivent apporter à leurs règlements d'urbanisme sont disponibles aux bureaux des municipalités membres de la MRC de La Nouvelle-Beauce : Frampton, Saint-Bernard, Saint-Elzéar, Saint-Isidore, Sainte-Hénédine, Saint-Lambert-de-Lauzon, Sainte-Marguerite, Sainte-Marie, Saints-Anges, Scott et Vallée-Jonction ainsi qu'aux bureaux de la MRC de La Nouvelle-Beauce situés au 280, boulevard Vachon Nord, à Sainte-Marie.

Donné à Sainte-Marie, le 27 août 2025.

Nancy Labbé
Directrice générale
et greffière-trésorière